

ANNEXE 4 – CERTIFICAT MEDICAL

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

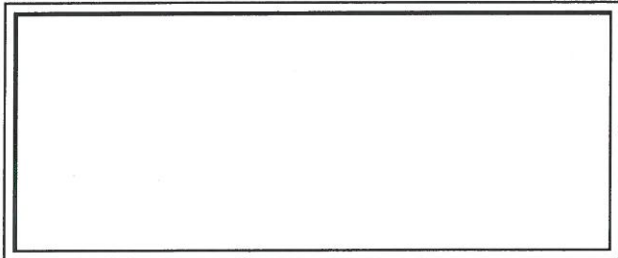
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.

- s'assurer, pour les licenciés Athlé Santé, que le certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme (obligatoire) est en cours de validité (daté de moins de trois mois au moment de la prise de licence sur le SI-FFA) ;
- indiquer au titulaire de l'autorité parentale pour les athlètes mineurs qu'il doit formuler son accord pour la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage (une formule est prévue sur le formulaire d'adhésion type). En effet, le Code du sport dispose qu'une absence d'autorisation parentale pour les contrôles sanguins est constitutive d'un refus de se soumettre aux procédures de contrôle ;
- s'assurer pour les licenciés Athlé Entreprise du lien effectif rattachant le licencié à l'entreprise ;
- conserver avec soin le formulaire d'adhésion et le certificat médical qui pourront être, à tout moment, exigés par la FFA, la Ligue, le Comité ou par les autorités compétentes en cas d'accident.

2.3 – SAISIE INFORMATIQUE DE LA LICENCE (SUR LE SI-FFA)

Le Club doit obligatoirement :

- valider la partie assurance Individuelle Accident (IA) - Assistance : si le licencié refuse cette assurance, lui rappeler l'intérêt de souscrire une couverture des éventuels dommages corporels dus à la pratique de l'Athlétisme ;
- s'assurer de la retranscription fidèle des intentions du licencié sur le SI-FFA.

2.4 – FORMULAIRE D'ADHÉSION

La FFA préconise d'utiliser le formulaire d'adhésion type prévu en Annexe 3. En effet, ce formulaire comporte des mentions importantes et nécessaires en matière d'assurance, de certificat médical, de contrôle sanguin pour les mineurs, de droit à l'image.

A cet effet, et pour faciliter le travail des Clubs, dans le cadre des renouvellements de licence, il sera possible de télécharger sur le SI-FFA, des formulaires d'adhésion pré remplis avec toutes les coordonnées concernant le licencié (nom, prénom, coordonnées...).

Une procédure explicative sur l'utilisation de ce nouveau dispositif sera mise en place sur le SI-FFA.

2.5 – TYPES DE LICENCES ET CATÉGORIES D'ÂGES (DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013)

Selon les Règlements Généraux, les types de licences et les catégories d'âges sont les suivants (le changement de catégorie intervient au 1^{er} janvier) :

Catégories	Codes	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
Éveil Athlétique	Ea	2004 et après	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Poussin	Po	2002 – 2003	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Benjamin	Be	2000 – 2001	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Minime	Mi	1998 – 1999	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Cadet	Ca	1996 – 1997	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Junior	Ju	1994 – 1995	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Espoir	Es	1991 – 1993	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Senior	Se	1974 à 1990	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Vétéran	Ve	1973 et avant	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Note : Il est à noter qu'un licencié Athlé Compétition ne peut pas, en cours de saison administrative, demander une transformation vers tout autre type de licence (avec ou sans procédure de mutation).